

COVID 19 - COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF du 4.03.21

Le Conseil administratif remercie les Confignonnaises et les Confignonnais pour leur respect des mesures sanitaires et reste solidaire avec toutes et tous en cette période difficile.

Un assouplissement des mesures est entré en vigueur le 1^{er} mars, décidé par le Conseil fédéral et entériné par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 26 février dernier.

Nous vous communiquons ici l'impact des décisions concernant le fonctionnement des services communaux et des activités ayant lieux dans nos infrastructures :

- Les **prestations communales** sont assurées et les services fonctionnent normalement, moyennant les contraintes spécifiques de respect des mesures sanitaires pour le personnel, dont le télétravail pour les services administratifs, dans la mesure du possible.
- **L'accueil** à la réception de la Mairie est garanti du lundi au vendredi de 8h à 12h, le mercredi jusqu'à 13h30 ; en cas de nécessité, un rendez-vous peut être pris en dehors de ces heures. Le mercredi après-midi, la réception est désormais fermée.
- Le service social est à disposition des personnes nécessitant une aide spécifique en raison de la situation pandémique. Contact : réception de la Mairie, 022 850 93 93.
- Les **écoles primaires** restent ouvertes, le service de **restauration scolaire** est garanti, ainsi que **l'accueil parascolaire**, avec les plans de protection prévus dans les dispositions cantonales et fédérales.
- La Fondation pour la Petite Enfance et le groupement AFJ Rhône-Sud assurent l'accueil de la **Petite Enfance** dans le respect des mesures sanitaires.
- Le **marché** de Confignon reste ouvert et accueille les étals vendant des denrées alimentaires. Les jours de marché, la place du Village est considérée comme lieu dense au sens de l'arrêté et le **port du masque** y est **obligatoire**.
- Le **port du masque** est également obligatoire dès 12 ans :
 - dans les préaux d'écoles
 - dans les parcs et autres domaines de l'espace public, dès que la concentration de personnes ne permet plus le respect des distances.
- Les **activités sportives** sont autorisées dans les locaux et les infrastructures communales selon les dispositions suivantes :
 - les activités d'enfants et d'adolescents nés en 2001 ou après
 - pour les personnes de plus de 20 ans, sont autorisées les activités sans contact, en plein air, pour des groupes de maximum 15 personnes, avec port du masque ou respect de la distance.

- Les **activités dans le domaine de la culture** (non professionnelles) sont autorisées dans les locaux et les infrastructures communales selon ce qui suit :
 - les activités d'enfants et d'adolescents nés en 2001 ou après
 - pour les personnes de plus de 20 ans, sont autorisées :
 - les activités à l'intérieur en groupe de max. 5 personnes, avec masque et respect de la distance
 - les activités à l'extérieur en groupe de max. 15 personnes, avec masque ou respect de la distance.
- Les répétitions des **chœurs amateurs** restent interdites.
- Les **locations de salles** pour toute manifestation publique ou privée réunissant plus de 5 personnes sont annulées. Les réservations de salles restent ouvertes pour les mois à venir, sous réserve d'une prolongation des mesures.
- Les **séances du Conseil municipal et des commissions** sont maintenues en présentiel dans le respect des mesures sanitaires.
- L'organisation de **manifestations publiques** restant pour le moment impossible, nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'organisation ou de l'annulation des événements communaux programmés.
- Dans les actualités du **Site internet de la Commune**, une page a été créée et regroupe [les principales informations utiles concernant la pandémie](#). Cette page est régulièrement mise à jour avec les informations officielles.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous référer à [l'arrêté du Conseil d'Etat](#).

Votre Mairie reste à l'écoute des besoins des habitantes et des habitants. L'administration adapte régulièrement les mesures en fonction de l'évolution de la situation, afin d'informer et accompagner toute la population durant cette pandémie.

Nous comptons sur votre participation active, par une application stricte des recommandations sanitaires indispensables.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Elisabeth Gabus-Thorens, Maire
Elisabeth Uldry Frossard, Conseillère administrative
Nathalie von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative